

PREMIUM IMMOBILIER

Achat – Vente – Location – Gestion – Syndic

BAREME DE NOS FRAIS ET HONORAIRES AU 1^{ER} JANVIER 2022

HONORAIRES DE LOCATION

1. Les honoraires d'entremise et de négociation : 300 € TTC à la charge exclusive du bailleur.
2. Les honoraires afférents à la visite du preneur, à la constitution de son dossier et à la rédaction du bail : 8 € TTC/m² à la charge du locataire et 8 € TTC/m² à la charge du bailleur.
3. Les honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3 € TTC/m² à la charge du locataire et 3 € TTC/m² à la charge du bailleur.
4. Les honoraires de rédaction de bail commercial : 30 % du loyer annuel HT.

HONORAIRES DE GESTION COURANTE

à la charge du bailleur

De 0 à 250 € (parkings, garages, chambres)	9,6 % TTC des encaissements
De 251 à 400 € (studio – 2 pièces)	8,4 % TTC des encaissements
De 401 à 650 € (2-3-4 pièces)	7,2% TTC des encaissements
De 651 à + (5 pièces et maisons)	6 % TTC des encaissements

Prix maximums pratiqués.

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

La délivrance d'une note est obligatoire

Président : Yann SAYARET

9 rue Edith Cavell
76310 Sainte Adresse
Tél. 02 32 85 56 16
Fax 02 35 22 71 49

PREMIUM IMMOBILIER

Achat – Vente – Location – Gestion - Syndic

BAREME DE NOS HONORAIRES SUR LA NEGOCIATION D'IMMEUBLES D'HABITATION AU 1^{ER} JANVIER 2022

Montant TTC de la vente en Euros	Montant maximum TTC des honoraires en Euros à la charge du vendeur
Jusqu'à 24 999	3 000
De 25 000 à 39 999	4 000
De 40 000 à 54 999	5 000
De 55 000 à 84 999	6 000
De 85 000 à 109 999	7 000
De 110 000 à 129 999	8 000
De 130 000 à 169 999	9 000
De 170 000 à 199 999	10 000

Montant TTC de la vente en Euros	Pourcentage TTC des honoraires en Euros à la charge du vendeur
De 200 000 à 500 000	5 %
Au-delà de 500 000	4 %

BAREME DE NOS HONORAIRES SUR LA NEGOCIATION D'IMMEUBLES PROFESSIONNELS AU 1^{ER} JANVIER 2022

Montant TTC de la vente en Euros	Pourcentage maximum TTC des honoraires en Euros à la charge du vendeur
Jusqu'à 30 999	Forfait 4 000 Euros
De 31 000 à 60 000	16 %
De 60 001 à 90 000	15 %
De 90 001 à 120 000	14 %
De 120 001 à 150 000	13 %
De 150 001 à 210 000	12 %
De 210 001 à 350 000	11 %
De 350 001 à 750 000	10 %
De 750 001 à 900 000	9 %
De 900 001 à 1 100 000	8 %
Plus de 1 100 001	7 %

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

La délivrance d'une note est obligatoire

Président : Yann SAYARET

9 rue Edith Cavell
76310 Sainte Adresse
Tél. 02 32 85 56 16
Fax 02 35 22 71 49